

ANNEXE 5.4

REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2027

Barème de redevances des prestations complémentaires, connexes et diverses
en euros courants HT

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUR VOIES PRINCIPALES

Les redevances des prestations complémentaires électriques évoluent selon le prix d'achat de l'électricité par SNCF Réseau, connu en décembre de l'année 2026 pour l'année 2027. En conséquence, leurs barèmes définitifs seront publiés en décembre 2026.

Les barèmes des autres redevances des prestations complémentaires ont été mis à jour selon l'évolution de l'indice prévisionnel IPCH publié par la Banque de France en juin 2026 pour l'HDS 2027. **Les barèmes ci-dessous sont définitifs.**

Redevance pour l'ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence	Tarif par vacation de 8 heures et par an	141 624,24

Redevance pour la fourniture du courant de traction (RFE)

$$RFE = \text{Prix unitaire (PU)} \times \text{consommation en kWh}$$

PU (€ HT par kWh)	Convois à traction électrique	0,08934
----------------------	-------------------------------	---------

NB : le tarif définitif de la RFE sera publié en décembre 2026

Redevance optionnelles pour la coordination de gestion de crise

Nature de la prestation	Prix unitaire (en euros HT)
Salle des familles	sur devis
Prolongement du dispositif Urgence Accident au-delà de 24 h	sur devis
Formations	sur devis
Postes de travail SNCF Réseau circulation	sur devis
Salle de crise opérationnelle	sur devis

PRESTATIONS CONNEXES SUR VOIES PRINCIPALES

Les baremes des redevances des prestations connexes ont été mis à jour selon l'évolution de l'indice prévisionnel IPCH publié par la Banque de France en juin 2026 pour l'HDS 2027.

Redevance pour la réalisation d'une étude de faisabilité internationale

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude de faisabilité pour l'allocation de capacité internationale	Tarif par étude de faisabilité	287,69

Redevance pour la réalisation d'une étude préalable à la demande d'ATE pour les trains TEPE

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude préalable pour l'allocation de capacité des trains TEPE	Tarif par étude préalable *	10 575,54

* Toute demande spécifique (délais d'obtention de l'ATE, expertise, relevés terrain...) pourra donner lieu à un devis complémentaire

Redevance pour l'usage du GSM-R sur capacité résiduelle Priorité 4

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Frais d'accès standard pupitre (y compris configuration et paramétrage) *	Tarif par pupitre	24 973,23
Frais d'accès standard passerelle associée aux pupitres (y compris configuration et paramétrage) *	Tarif par passerelle	60 000,00
Forfait annuel standard pupitre	Tarif appliqué par pupitre installé	5 552,27
Forfait annuel premium pupitre	Tarif appliqué par pupitre installé	sur devis
Forfait annuel standard passerelle	Tarif appliqué par passerelle installée	10 000,00
Forfait annuel premium passerelle	Tarif appliqué par passerelle installée	sur devis
Travaux d'installation des pupitres, non compris dans l'offre standard		sur devis
Installation des pupitres sur zone non couverte en GSM-R, non comprise dans l'offre standard		sur devis
Installation de plus de trois pupitres sur zone couverte en GSM-R, non comprise dans l'offre standard		sur devis
Adjonction de fonctionnalités supplémentaires, non fournies dans l'offre standard		sur devis
Fourniture de données et statistiques d'utilisation		sur devis
Mise à disposition de portatifs homologués pour un usage sur le réseau GSM-R (capacité résiduelle priorité 4)		2 100,00

* Les frais d'accès ne sont dus qu'une seule et unique fois à l'installation et à la mise en service du pupitre

Redevance pour l'usage de terminaux GSM-R

Nature de la prestation	Prix unitaire en € HT
Mise à disposition de portatif radio sol-train de secours (en cas de défaillance du Cab-Radio)	2 000,00

Redevance pour l'usage du GSM-GFU ARES

Nature de la prestation	Prix unitaire en € HT
Usage du service GSM-GFU ARES pour des besoins de commodité, de service, de management, de formation	sur devis

Redevance pour l'accès et l'utilisation du canal radio dit "de veille"		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'accès à un canal de veille existant	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	1 557,25
Création d'un canal de veille	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	3 633,61
Redevance d'utilisation	Tarif annuel par entreprise ferroviaire et par liaison de veille radio	315,01
Programmation d'un terminal sur le canal de veille	Tarif par terminal et par liaison de veille	147,77
	A partir du 10ème d'un même lot	73,89

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

Déclaration des fréquences de radiocommunication exploitées par l'EF et délivrance de l'attestation de compatibilité *		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'attestation de compatibilité des fréquences	Tarif par demande et par fréquence	3 633,61

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

PRESTATIONS DIVERSES

Redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction (RCTE - composante B)		
RCTE - composante B = Prix unitaire (PU) x consommation en kWh		
PU (€ HT par kWh)	Convois à traction électrique	0,02302

NB : les tarifs définitifs de la RCTE seront publiés en décembre 2026. Le tarif de la composante A sera présenté dans l'annexe 5.2.